

Plan d'actions collectif pour répondre aux tensions de la filière chêne en Grand Est

Quelques chiffres en Grand Est

Récolte annuelle de bois d'œuvre de chêne : 500 223 m³ (EAB 2019)

Besoin des transformateurs en grumes (hors merranderie) : 280 000 m³ (enquête FIBOIS GE 2022)

Nombre d'emplois en scierie de chêne (hors merranderie) : 400 (enquête FIBOIS GE 2022)

La filière chêne fait face à des tensions considérablement accrues ces dernières années sur l'ensemble du territoire national, notamment du fait d'une baisse de la disponibilité de la matière en forêt, et d'une forte pression à l'export.

En complément des réflexions nationales sur ce sujet, la filière locale se mobilise et tente de développer des pistes de solutions novatrices et adaptées à notre contexte local :

- ⇒ Le Syndicat Fransylva Vosges a lancé un appel à soutenir la filière chêne à plus de 1500 propriétaires,
- ⇒ La coopérative F&BE continue de développer des contrats d'approvisionnement avec certains industriels locaux,
- ⇒ Les Experts Forestiers de France ont lancé plusieurs ventes labellisées UE,
- ⇒ L'ONF, à la demande de l'État, va augmenter significativement la part des produits commercialisés en contrat d'approvisionnement sur le chêne,
- ⇒ Les COFOR encouragent à l'utilisation des contrats d'approvisionnement pour la commercialisation de leurs produits en chêne.
- ⇒ Etc.

C'est dans ce contexte et à la demande d'un administrateur, que FIBOIS Grand Est a réuni les producteurs et transformateurs régionaux le 5 janvier 2022, puis les 24 et 26 janvier lors de deux groupes de travail dédiés (GT forêt publique/GT forêt privée), afin d'établir collectivement un plan d'actions sur le sujet du chêne et les problèmes d'approvisionnement de nos entreprises de transformation.

À l'issue de ces trois rencontres, FIBOIS Grand Est réaffirme sa volonté d'accompagner les transformateurs et producteurs locaux dans le déploiement d'un plan d'actions partagé, visant à conserver les savoir-faire et la production de valeur ajoutée dans nos territoires sur le long terme. Ce travail opérationnel sera réparti entre partenaires, appuyé par plusieurs actions de communication.

Ce document présente, de manière synthétique les principales orientations issues des 2 groupes de travail, et propose des pistes actions collectives envisagées sur 4 thématiques.

Ces actions se positionnent dans la continuité des décisions de l'accord filière chêne ratifié au niveau national, et proposent une complémentarité plus opérationnelle à l'échelle régionale.

Développement du Label UE

- Construire un argumentaire à destination des propriétaires pour les sensibiliser au Label UE, et les reconnecter à la filière chêne locale ; travailler sur le marketing de la filière, l'intérêt économique et environnemental de produire local, la qualité des produits...
- Continuer d'expérimenter de manière progressive la mise en place par défaut du Label UE dans les ventes de bois organisées par les Experts, sauf contre-indication du propriétaire forestier.
- Définir et rechercher un système de compensation à destination des propriétaires forestiers pour limiter l'impact des écarts de prix entre les lots labélisés et lots conventionnels.
- Améliorer les conditions de commercialisation des lots labélisés. Expérimenter la mutualisation des compétences au sein des entreprises (visite des lots, achats, etc.) leur permettant une meilleure visibilité des lots mis en vente et ainsi une présence accrue aux ventes de bois.
- Ouvrir le dialogue entre les propriétaires privés et les gestionnaires pour imaginer et proposer des modalités d'accueil des propriétaires complémentaires à celles déjà en place.
- Poursuivre le développement et la promotion du Label UE de l'ONF.
- Soutenir les initiatives de conditionnalité des aides publiques.

Développement des contrats d'approvisionnement

- Construire un argumentaire à destination des propriétaires privés et des communes forestières pour les sensibiliser à recourir davantage aux contrats d'approvisionnement, et les reconnecter à la filière chêne locale ; travailler sur le marketing de la filière.
- Développer un esprit de filière chêne, par le biais d'une charte similaire à « Merci le peuplier » pour rendre visible l'engagement des acteurs et développer les synergies.

Pour les forêts publiques

- Définir et faire connaître les modalités de transition vers le façonnage de 90 à 95 % des bois commercialisés issus de la forêt domaniale et vers la vente en contrats de 50% de la ressource puis engager rapidement des travaux d'expérimentation sur les découpes qualitatives des bois, en lien avec la FNB nationale.
- Renforcer les compétences au sein de l'ONF sur le classement qualitatif du chêne.

Pour les forêts privées

- Développer davantage la structuration la forêt privée en massifiant le nombre de propriétaires faisant appel à un gestionnaire.
- Constituer un fonds national d'achat de bois sur pied.
- Définir une compensation à destination des propriétaires forestiers pour limiter l'impact des écarts de prix.

- Rédiger et diffuser des cahiers des charges communs pour les différents usages du chêne, afin d'obtenir une base commune d'appréciation des qualités pour l'élaboration des contrats d'approvisionnement et rechercher son financement.

Affiner la connaissance du marché à l'échelle régionale

- Étudier le potentiel régional de production de BO, par grands types de propriétaires et mesurer les écarts avec les volumes effectivement mobilisés et commercialisés.
- Mener une enquête auprès des transformateurs et fournisseurs de bois régionaux, afin d'objectiver les volumes transformés dans les entreprises du Grand Est et quantifier les écarts entre besoins et ressource.

Améliorer la visibilité des acteurs - Suivi et transparence

- Mettre en place des temps d'échange entre les propriétaires, gestionnaires et transformateurs, afin de fluidifier les échanges sur les prix, et la valeur ajoutée.
- Objectiver et suivre les écarts de prix à qualité égale entre les contrats et les ventes par mise en concurrence, afin de libérer l'information et tenir informé les propriétaires.
- Encourager la révision des indices nationaux, et augmenter la fréquence et la ponctualité de leur diffusion, en vue de mieux apprécier les variations des marchés et pouvoir proposer des prix cohérents avec ces derniers.
- Établir un observatoire des prix constatés en région.

Conclusion

Au regard des volontés recueillies lors des échanges organisés par l'interprofession, il apparaît comme essentiel de renforcer la maîtrise de notre ressource régionale, qui se doit d'être valorisée localement.

En conséquence, la filière forêt-bois du Grand Est affirme sa volonté de développer une vision stratégique commune, visant à structurer durablement les marchés du chêne en région, axée à court terme autour du renfort du Label UE, et du développement des contrats d'approvisionnement.

Compte tenu de l'urgence de la situation, les premières mesures opérationnelles devraient être projetées avant la fin du 1er semestre 2022.

N.B. : Un plan d'actions à destination des principaux partenaires régionaux (DRAAF, Région, etc.) et nationaux (FBF, FNB, Fibois France, etc.) sera rédigé à partir de ce document technique.

L'interprofession de la filière forêt-bois Grand Est, FIBOIS Grand Est, est une association portant l'intérêt général de la filière et se compose d'organisations professionnelles, d'entreprises et d'acteurs représentant tous les maillons de la forêt et du bois. Elle s'appuie sur un Conseil d'Administration, représentatifs de toute la filière, qui pilote la stratégie de l'interprofession.

Retrouvez-nous sur www.fibois-grandest.com